

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 2 Mai

LA QUESTION DES TABACS

AU CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Le Conseil général a terminé hier sa session d'avril. Nous publierons *in-extenso* les procès-verbaux des séances, le compte-rendu sommaire ne présentant pas un intérêt suffisant.

Mais ce dont nous tenons, aujourd'hui même, à entretenir nos lecteurs, c'est l'incident relatif à la répartition des permis de culture dans le département, qui a marqué la dernière séance.

On sait combien cette question des tabacs intéresse nos malheureux cultivateurs, si éprouvés par la destruction du vignoble dans notre pays.

On se souvient de tout le bruit, on pourrait dire de l'esclandre, produit par la répartition des tabacs dans ces dernières années. La tribune de la Chambre en a retenti, et les faits parurent si graves, que le ministre du moment, répondant à l'interpellation de M. le baron Dufour, promit de faire une enquête.

Il serait souverainement injuste de rendre l'administration préfectorale actuelle responsable des fautes commises alors, dans le but fort discutable, du reste, d'amener des adhérents à la République ; car il est des moyens qui produisent l'effet contraire à celui qu'on en attend et qui répugnent à des esprits élevés et loyaux, même à l'égard d'adversaires politiques.

Nous connaissons à la Préfecture du Lot et au sein du Conseil général des hommes aux convictions sincèrement républicaines qui désapprouvaient énergiquement ces mesures et qui, dans la loyauté de leur conscience, ne pouvaient s'empêcher de les blâmer hautement.

Ces derniers sont encore les collaborateurs directs du nouveau Préfet du Lot, et nous avons le plaisir et le devoir de cons-

tater que, dans cette question vitale des tabacs, la partialité, la passion politique, la haine aveugle et injustifiée ont fait place au plus minutieux esprit d'impartialité et de justice.

En poursuivant aujourd'hui leurs attaques contre les dispensateurs des permis de culture, MM. Cuniac et de Pradelle ont pu se convaincre, à la séance d'hier, qu'ils s'étaient trompés d'adresse.

C'est M. Beverini-Vico qui est aujourd'hui à la tête du département, bien secondé par un secrétaire général dont le tact et le sens politique sont très appréciés et qui connaît à fond les besoins du pays. Ces Messieurs n'administrent pas uniquement avec des sourires, des promesses fallacieuses et des mesures arbitraires ; ils préfèrent marquer leurs actes au coin de la justice et de l'indépendance de caractère et en assumer fièrement la responsabilité.

Cela vaut mieux, à notre avis. Aussi, lorsque M. Cuniac est venu reprocher à l'administration sa partialité dans la répartition des permis pour 1889, M. le Préfet a-t-il pu lui répondre très nettement « qu'il avait bien plus en vue, dans la distribution des permis, l'intérêt du petit cultivateur, que celui du gros planteur qui ne travaille pas de ses mains et tire bénéfice de ses cultures au détriment du pauvre diable qui lui afferme ses terres.

« Trop longtemps la culture du tabac a eu ses favorisés. On en connaît qui ont cultivé jusqu'à 30,000 pieds, lorsqu'il y a des propriétaires de lopins de terre qui demandent vainement, depuis de longues années, des cultures de 1,000 pieds.

« Réduire la grande culture et satisfaire le plus de demandes possibles, voilà la règle qu'il s'est imposée, sans parti-pris politique, sans haine comme sans passion, à la condition que ceux qui sollicitent des faveurs administratives n'aillent pas dans les cafés et sur les places publiques se déclarer ouvertement les ennemis du gouvernement.

« Malheureusement, il n'a pu donner sa-

tisfaction à tout le monde. La culture a été réduite de 30 hectares cette année pour le département du Lot, la consommation du tabac ayant été inférieure à celle des années précédentes, et les demandes sont dans la proportions de 100, pour 10 cultures à accorder. M. le Préfet rappelle les efforts qu'il a tentés auprès du ministre compétent pour obtenir que le département du Lot soit autorisé à cultiver le tabac à fumer dans la partie confinante à la Dordogne. Il souhaite que sa proposition soit prise en considération, afin de pouvoir donner satisfaction au plus grand nombre possible de petits propriétaires dont il connaît la malheureuse situation.

Tout cela dit simplement, loyalement, avec fermeté, a produit le meilleur effet sur le Conseil et sur le public présent à la séance, et, lorsque M. de Pradelle est venu, à son tour, parler de certains retards dans la livraison des permis, de certaines erreurs de copiste sur le chiffre des ares accordés, M. de Verniac a pu lui répondre avec raison que c'étaient là des détails de cabinet dans lesquels le Conseil ne pouvait entrer.

Avant de clore cette discussion, MM. Roques et Rozières, membres de la commission des tabacs, ont tenu à rendre un hommage public à l'attitude absolument correcte, à l'esprit de justice dont l'administration avait fait preuve cette année dans la répartition des permis de culture.

Cette déclaration était précieuse de la part d'hommes qui avaient pu juger de près les abus antérieurs et n'avaient pas hésité à les condamner.

Nous publierons, ainsi que nous l'avons déjà dit, le compte-rendu complet des séances ; mais il nous a paru intéressant pour nos lecteurs de signaler tout d'abord, avec toute l'impartialité que l'on doit à l'examen des actes administratifs, un incident qui permettra aux intéressés de se rendre un compte exact de l'intervention de l'administration préfectorale dans la question si importante des Tabacs. Cette inter-

vention a pu être néfaste ; elle est en ce moment on ne peut plus salubre et utile aux petits planteurs. Nous sommes heureux de signaler cette tendance et d'y applaudir.

**

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Elections

Voici les cantons où auront lieu, cette année, des élections aux Conseils général et d'arrondissement dans le Lot :

CONSEIL GÉNÉRAL

Arrondissement de Cahors. — Castelnau-Montrâtier, Catus, Lauzès, Limogne, Luzech, Montcuq.

Arrondissement de Gourdon. — Gourdon, Labastide-Murat, Martel, Payrac, Saint-Germain.

Arrondissement de Figeac. — Bretenoux, Cajarc, Lacapelle-Marival, Saint-Céré.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Arrondissement de Cahors. — Cahors (sud), Castelnau-Montrâtier, Catus, Cazals, Limogne, Puy-l'Évêque.

Arrondissement de Gourdon. — Gramat, Labastide-Murat, Martel, Saint-Germain, Salviac.

Arrondissement de Figeac. — Bretenoux, Cajarc, Figeac (est), Saint-Céré.

Ecole municipale de dessin

Les élèves de l'Ecole municipale de dessin sont prévenus que les cours s'ouvriront de nouveau le mardi 7 mai courant, et que les concours de fin d'année, pour la distribution des prix, commenceront le jour même de la rentrée.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Boyé, curé de Cassagnes. Le défunt était originaire de Fargues, canton de Montcuq. M. l'abbé Boyé était âgé de 47 ans.

Veloc-Club cadurcien

Dimanche 28 avril, dans l'après-midi, a eu lieu la première course d'entraînement du Veloc-Club cadurcien.

Le point de départ était fixé au faubourg Saint-Georges, maison Alazard.

Le virage était au bourg de Montcuq, de telle sorte que les coureurs eussent à effectuer un parcours de cinquante kilomètres.

L'heure du départ était 1 heure 21 minutes.

M. Duamp est revenu à la limite fixée en 2 heures 27 minutes (1^{er} prix).

M. Joubert a mis 2 heures 34 minutes (2^e prix).
M. Deschamps, 2 heures 44 minutes (3^e prix).

254 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XXV

COMME QUOI LE SANGLIER, FORCÉ DANS SA BAUGE, FIT TÊTE A LA MEUTE, ET FUT ENFIN RÉDUIT AUX ABOIS.

— Tes bijoux, ces chers jalons, semés par toi, ma bien-aimée, ne sont pas perdus. Console-toi ; Julian et Bernard, ces deux amis si dévoués, les sauveurs, ma chérie, les ont retrouvés tous les uns après les autres, et c'est grâce à eux que nous sommes arrivés enfin jusqu'ici.

— Dis-tu vrai, cher Armand ? s'écria-t-elle avec une joie délirante ; oh ! alors, c'était donc véritablement une inspiration du ciel qui me poussait pour ainsi dire, malgré moi, à les semer ainsi sur la route, chaque fois que l'occasion m'en était offerte.

— Tiens, ma bien-aimée, les voici tous ; regarde, s'écria-t-il en les lui présentant.

— Oh ! quel bonheur ! s'écria-t-elle avec un rire perlé, Mes chers bijoux, les voilà, c'est bien

eux ! Oh ! maintenant, ils me seront doublement chers.

— Permettez-moi une question, chère enfant, dit Julian ; pourriez-vous me dire si, après votre enlèvement, vous avez été conduite ici ?

— La voiture dans laquelle j'avais été transportée a marché très longtemps et très vite pendant près de trois heures. A un certain moment, nous avons changé de voiture ; je ne suis arrivée ici que vers trois ou quatre heures du matin, je ne saurais le préciser. Cette maison est la seule dans laquelle je sois entrée. Avant de me faire descendre, on m'a bandé les yeux, probablement afin que je ne puisse pas reconnaître les passages par lesquels on me conduisait. J'étais portée dans une espèce de litière ; j'ai senti que nous montions et que nous descendions souvent pour remonter encore ; je crois être certaine d'avoir traversé des souterrains d'une assez grande étendue. Je dois être reléguée dans une campagne assez éloignée de Paris.

— Chère enfant, on vous a trompée à dessein ; vous n'avez pas quitté Paris, vous êtes à Passy, c'est-à-dire tout près de l'hôtel habité par votre famille, reprit Julian en souriant ; le long trajet fait par les deux voitures qui tour à tour vous ont transportée et n'ont fait que tourner sur elles-mêmes tout simplement, avait pour but d'embrouiller les traces des roues et de réussir ainsi à faire perdre votre piste.

— Ainsi, je suis à Paris ? dit-elle avec une grande surprise.

— Oui, chère enfant, vous ne l'avez pas quitté un instant. Tout au moins, reprit-il, vous devez connaître cette maison dans laquelle vous êtes déjà depuis deux jours ?

— Je l'ignore ; comment le saurais-je, cher monsieur Julian ? Regardez autour de vous, je suis au fond d'une espèce de puits ; ma vue ne peut se reposer que sur des murailles froides et tristes, percé de portes secrètes qui s'ouvrent sans bruit et qui semblent continuellement devoir s'ouvrir à l'improviste ; je meurs de peur dans cette cage affreuse ; je n'ose fermer les yeux de crainte de m'endormir vaincue par la fatigue et la souffrance ; cette torture est horrible ; si je restais seulement quelques jours dans cette odieuse prison, je mourrais ou je deviendrais folle.

— Oh ! cet homme est un démon ! s'écria Armand avec une douleuruse colère.

Mais, reprit la jeune fille avec tristesse, que me veut cet homme ? De quel droit m'a-t-il enlevée ainsi à ma famille et à tous ceux qui me sont chers ?

— Le sais-je, pauvre chère enfant ? reprit le jeune comte avec tristesse. Ce monstre, que maintes fois, en Amérique, nous avons heurté sur notre chemin, prétend se venger d'une insulte que ma mère lui aurait faite.

— Lui, ce misérable ? s'écria vivement la jeune fille. Oh ! viens, Armand ! fuyons ! Je tremble, à chaque instant, de le voir paraître. Il te tuerait, Armand ! Viens, je l'en supplie ; ne restons pas un instant de plus dans ce coupe-gorge.

En ce moment, la porte secrète qui avait livré passage aux deux hommes s'ouvrit subitement, et le chasseur canadien parut.

— Qu'y a-t-il ? lui demanda Julian.

— Je ne sais, monsieur répondit Charbonneau. Depuis quelques instants un bruit singulier, ressemblant à une lutte, se fait entendre dans les sou-

terrains. J'ai cru devoir venir vous avertir en toute hâte et prendre vos ordres.

— Vous avez eu raison, dit Julian.

Et il ajouta à voix basse, en jetant à la dérobée un regard sur la jeune fille :

— Que faire avec cette pauvre enfant ?

— Le bruit augmente rapidement. Il se rapproche, dit la Venette en paraissant à son tour sur le seuil de la porte secrète. On distingue parfaitement les détonations répétées des revolvers et les cris des combattants. Un combat acharné se livre dans les souterrains, il n'y a plus à en douter.

— Ce sont nos amis qui sont aux prises avec les bandits du Mayor ! s'écria Julian, il faut courir à leur aide !

Le comte Armand lui montra Vanda d'un regard désespéré.

— C'est vrai ! s'écria Julian ; nous ne pouvons exposer cette enfant dans cette bagarre. Restez près d'elle, comte. Je vais avec nos deux compagnons...

— Non ! s'écria résolument la jeune fille, je ne veux pas rester ici davantage ! pas une minute ! pas une seconde ! Qui sait si vous me retrouveriez vivante ? D'ailleurs, c'est pour moi, pour moi seule, que vous risquez si généreusement votre vie ; je dois, je veux rester avec vous, quoi qu'il arrive !

— Viens donc, ma bien-aimée ! s'écria le jeune comte avec un enthousiasme fébrile ; viens, je te ferai un rempart de mon corps.

— Oui ! oui ! allons, reprit-elle en se levant et rattachant vivement les longues tresses éparses de ses magnifiques cheveux en même temps qu'elle

Mariage

Le mariage de M^{lle} Louise Vincendon avec M. Alphonse Many, lieutenant d'artillerie, a eu lieu hier matin, à la cathédrale de Montauban.

Devant le chœur, brillamment paré et illuminé, comme aux jours des grandes solennités, sont rassemblées les masses chorales : 300 exécutants appartenant aux divers régiments, les Sociétés chorales de notre ville et la musique du 11^e régiment de ligne.

A onze heures dix minutes le cortège arrive. La musique du 11^e de ligne attaque une marche de M. Bazin, avec sonneries de clairons d'un très bel effet.

En tête, la mariée, en un délicieux costume; puis M. Many, en uniforme d'officier d'artillerie. Huit généraux et un grand nombre d'officiers, parmi lesquels nous remarquons le colonel Combarieu du 7^e de ligne, figurent dans la suite.

C'est Monseigneur l'évêque de Montauban qui donne, aux pieds du maître-autel, la bénédiction nuptiale.

Les témoins de M^{lle} Vincendon sont MM. le général Bellegarrigue, commandant la brigade d'Auch, et M. Albert Collignon, publiciste, oncle de la mariée.

Ceux de M. Many sont : le général Verrier, commandant la brigade de Cahors et le colonel Florentin, du 18^e d'artillerie.

Le chœur présente en ce moment un aspect vraiment grandiose.

C'est un fouillis d'uniformes appartenant à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie, au génie à la gendarmerie.

Les soli sont parfaitement rendus par M. Carroul, dont la voix splendide remplit l'immense vaisseau, et par M. Vicente, un ténor amateur, qui ne pâlit pas trop à côté de son redoutable voisin.

Le défilé des invités, dans la sacristie, n'a pas duré moins de 35 minutes.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 15 avril 1889

Présidence de M. Delpérier, doyen d'âge

M. Gary donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. Marcel Jouffreau, félibre du Lot, offre à la Société un exemplaire d'un recueil de poésies patoises, renfermant une chanson dont il est l'auteur, ayant pour titre « *La flou mouillado de rousado* »

N. Daynard fait part d'un nouveau succès de M. Francis Marateuch qui vient d'obtenir au concours de l'Académie des Jeux-Floraux une 2^e fleur pour son ode intitulée : « *Le Laboureur* ». La Société adresse au distingué lauréat ses plus chaudes félicitations.

Le congrès des Sociétés savantes des départements devant avoir lieu à Paris à partir du 11 mai prochain, le secrétaire est invité à rédiger un avis informant les membres de la Société qui voudraient être délégués, à faire parvenir leur adhésion au président avant le premier mai, terme de rigueur. Cet avis devra être communiqué à tous les journaux locaux.

M. Greil donne lecture de quelques passages d'une chronique manuscrite, relatant les choses advenues à Cahors et dans la province du Quercy de 1522 à 1538. Il y est aussi parlé des provinces voisines. Cette chronique a été écrite au XVI^e siècle; de 1522 à 1549 par un avocat de Cahors et de 1549 à 1598 par son petit-fils, également avocat dans notre ville. Elle est inédite et contient des détails curieux et intéressants pour notre histoire locale.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, **DELPÉRIER.** Le Secrétaire adj., **SALAMON.**

le s'enveloppait d'une mante qui se trouvait sous sa main.

— Arrêtez ! il est trop tard ! s'écria la Venette en accourant. J'ai reconnu les cris d'appel de mes anciens camarades ! Dans un instant ils seront au pied de l'escalier qui conduit ici.

— Si ce sont eux qui viennent ici c'est qu'alors ils battent en retraite ! s'écria Julian. Venez, venez, le succès de la partie est entre nos mains.

Ils se précipitèrent dans le premier salon servant comme on le sait de géolè aux gardiens de la jeune fille.

La porte des souterrains était ouverte.

Les cris et les coups de feu retentissaient avec un fracas effrayant, doublés et triplés encore par les échos des voûtes.

Julian ordonna d'un geste à ses compagnons de se retirer en arrière, puis, se penchant sur l'escalier et portant les deux mains à sa bouche, il poussa à deux reprises le cri de l'épervier d'eau, son ancien signal avec Bernard dans les hautes savanes américaines du Farwest.

Puis il écouta anxieux.

Presque aussitôt le même cri lui répondit, assez éloigné encore.

— C'est bien dit Julian en se redressant froidement; je ne m'étais pas trompé, ce sont nos amis; soyons prêts, le moment venu, à les soutenir vigoureusement !

Le comte Armand fit assoir sa chère Vanda à l'écart, de façon à ce qu'elle ne fût exposée à aucun danger, puis il vint, les revolvers au poing, se ranger résolument près de ses compagnons.

LE LOT A L'EXPOSITION

Liste des propriétaires, industriels, ou commerçants du Lot, qui prennent part à l'exposition COLLECTIVE agricole organisée par la « Société Agricole et Industrielle du Lot ».

- MM. Chassaing, Jean, forgeron à St-Sozy (machines agricoles).
- Delmas et Sottes, à Souillac (id).
- Masbou, Auguste, ouvrier charron à Cajarc (id).
- Lasfargues, Benoît, forgeron à Cajarc (id).
- Roujols, Léon, const. mécanicien à Luzech (id).
- Savre, Pierre, professeur d'agriculture à Cahors (échantillons de blés et de pailles).
- Gustave Vinal, notaire à Larnagol, (variétés de blés, de grains et de fruits).
- Capmas, à Crayssac (vins et plants de vignes).
- Lamoure, viticult. à Prayssac (plants de Jacquez).
- Bergougnot, percepteur (vin nouveau).
- Taillade frères à Gourdon (huiles et pains de noix).
- Brunelle et Barilland, négociants à Souillac (noix de table, brou de noix, eau de noix).
- Soulié, Jean, dit la Fortune, à Concots (huiles de noix).
- Chatain, propriétaire à Lherm (noix et prunes).
- Bruel et fils, fabricants d'huile, à Souillac (huiles de noix).
- Hilarion, propriétaire à Landiech commune de Lacapelle-Cabanac (châtaignes et marrons).
- Parles, Jean fils, négociant à Prayssac (grains et fruits secs, noix et marrons).
- Costes, Jean, de Salviac (noix).
- Chambon et fils, à Souillac (truffes fraîches).
- Guillaume et Léon Bizac, à Souillac (truffes fraîches).
- Bruel, Jacques-Alexandre, négociant à Souillac (collection de glands et de châtaignes/truffiers).
- Teyrisse, à Concots (truffes, glands, châtaignes).
- Rayssac, à Concots (truffes, glands, châtaignes).
- Le Boëuf, docteur en médecine à Cahors (herbier des plantes du Lot).
- Boutet, liquoriste (crème de noix Boutet).
- Laffargue, François, constructeur mécanicien à Prayssac (moteur hydraulique pour usine).
- Taillade frères, de Gourdon (huiles de noix, noix).
- Taillade Georges, Gourdon (bois de noyer du Lot).
- Lagrèze, Léon, flateur à Luzech (étouffes diverses provenant de laines du pays).
- Roujols, Baptiste, constructeur mécanicien à Luzech (machines à griffer).
- Guilhou Pagès, à Luzech (vins en bouteille).
- Pons frères, à Luzech (noix).
- Lafon, François, briquetier à Carros, commune de Castelfranc (de la terre réfractaire).
- Pezet, stucateur à Cahors (un panneau stuc).
- Lestrade fils, serrurier mécanicien, à Cahors (épingles brevetées, balancier et ferme-porte).
- Froment, à Cahors (brasse automatique).
- Blanc, tailleur, à Cahors (un costume complet).
- Valdigué, à Cahors, (vitrine de photographies).
- Laval, Jean, sabotier à Nozac (sabots, machine, dite mouvement perpétuel).
- Salgues, teinturier à Vers (étouffes de tous genres fabriqués avec des laines du pays, laines à tricoter).
- Delpèch, Michel, à Souillac (objets divers).
- Laporte, Numa (laine).
- Chambert, Henri, à Cahors (chaux et ciments).
- Rozières, Baptiste, fils à Lherm (bottes, bottines, brodequins).
- Cayre, Antoine, à Vayrac (cafetières et filtres).
- Arteil, coiffeur à Souillac (dessins en cheveux).
- Laval, marchand de bois à Souillac (bois noyer).
- Bianchetti, entrepreneur de travaux publics à Souillac (machines).
- Depeyre, Firmin, ferblantier-lampiste à Cahors (mesures de capacité, syphon automatique et régulateur).
- Masbou, Auguste, charron à Cajarc (mouvement régulier fonctionnant par l'eau).
- Picaud, fabricant de tapis à Souillac (tapis d'Aubusson, réparation de tapis).
- Bruel, père et fils, tanneurs à Souillac (cuirs).
- Desprats, négociant à Cahors (monture à genouillère dite le passe-partout).
- Bonnaïous, à Cajarc (fers de chevaux).

- Bouyssou, à Cahors (horlogerie mécanique).
- Claret, Joachim, tanneur à Souillac (cuirs pour harnachements).
- Darnis, Jean, à Figeac (terrasses).
- Viviès, Jacques, maître d'hôtel à Cahors (pâtés de foie gras aux truffes, pâtés de gibier, saucisses en boîtes truffées, cèpes au naturel en boîte, asperges en boîtes, conserves).
- Bizac, Bernard, à Souillac (conserves alimentaires, truffes, cèpes, pois).
- Chambon et fils, à Souillac (conserves alimentaires, truffes).
- Bizac, Léon, à Souillac (conserves alimentaires, truffes, cèpes).
- Noël, Jean, à St-Cyr-Bel-Abbre (un tricycle).
- Soulié, Auguste, instituteur à Puyceval (clochette en bronze).
- Vayssou, directeur des eaux minérales de Miers (eaux minérales naturelles de Miers sulfatées sadiques froids, purgatives).
- Lavelle, Jean, Lafargue Baptiste et N. Laporte, à St-Martin-le-Redon (eaux minérales de Coustalou).
- Lugan à Frayssinet-le-Gélat (lugantine, anisette, eau de noix Lugan).
- Cabanès, liquoriste à Gourdon (eau de noix).
- Astère Capmas, Henri, fils, liquoriste à Montcuq (liqueur élixir de brou de noix, sirop de peppermint glacé).
- Société anonyme « la Compagnie générale des phosphates, à Bordeaux » (phosphates du Lot).
- Souladié J.-Baptiste (prend aussi part à l'exposition collective agricole).
- Capmas à Prayssac (id).
- Victorine Roux, à Duravel (id).
- Gagnayre, Urbain, médecin à Cabrerets (id).
- Gagnayre, propriétaire à Cabrerets (id).
- Lamoure, propriétaire à Prayssac (id).
- Cours, propriétaire à Rostossac (id).
- Prady, propriétaire à Gézels (id).
- Guilhou à Luzech (id).
- Boutary, propriétaire à Douelle (vins du Lot).
- Lasserre, prop. à Espère (vins vieux du Lot).
- Henri Daynard, propriétaire à Duravel (vins de 1884-81, côtes du Lot).
- Veuve Teyssède, à Touzac (vins vieux).
- Valmary, négociant (vins de Cahors).
- Pierre Dufour, directeur de la Ferme-Ecole du Montat (vins rouges).
- Henri Malbec, maître d'hôtel à Souillac (conserves alimentaires).
- Valmary, négociant à Cahors (truffes conservées).
- H. Chambert, à Cahors (phosphates fossiles).
- Denis Bergon, conseiller général, à Luzech (phosphates de Luzech).
- E. Astruy, (concession de minerai de fer de Sals).
- Antoni Certas, à Figeac (plomb, plomb argentifère, calamine, galène).
- Victor Daynard, à Duravel (minerai de fer).
- Girma, libraire-éditeur, et Delpérier, imprimeur, à Cahors (plus de soixante volumes ou plaquettes sur notre histoire locale ou d'auteurs quercynois).

Recensement des Chevaux

Itinéraire que suivra la commission chargée, dans les cantons de Catus, Cazals et Puy-l'Evêque, du classement, en 1889, des chevaux, juments, mules et ânes, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée. (Commission n° 9, 3^e subdivision) :

Canton de Catus

- Maxoux, 16 mai, 7 h. m., à St-Pierre-Lafeuille.
- Françoulès, 16 mai, 9 h. 1/2 m., à Pélacoy.
- Mechmont, 16 mai, 11 h. m., lieu de la fête patronale.
- Gigouzac, 16 mai, 2 h. du soir, lieu de la fête patronale.
- Saint-Denis, 16 mai, 3 h. 1/2 du soir, lieu de la fête patronale.
- Boissières, 17 mai, 6 h. m., devant la mairie.
- Nuzéjols, 17 mai, 8 h. m., devant la mairie.
- Calamane, 17 mai, 10 h. m., devant la mairie.
- Crayssac, 17 mai, 3 h. soir, devant la mairie.
- Catus, 18 mai, 7 h. m., champ de foire.

- Saint-Médard, 18 mai, midi, lieu de la fête patronale.
- Pontcirq, 18 mai, 2 h. du soir, à Rostossac.
- Labastide-du-Vert, 18 mai, 3 h. 1/2 du soir, devant la mairie.
- Les Junies, 20 mai, 6 h. m., champ de foire.
- Lherm, 20 mai, 8 h. m., champ de foire.
- Montgesty, 20 mai, 1 h. du soir, champ de foire.

Canton de Cazals

- Les Arques, 20 mai, 3 h. du soir, à la Mouline.
- Marminiac, 21 mai, 6 h. m., devant la mairie.
- Cazals, 21 mai, 9 h. m., champ de foire.
- Gindou, 21 mai, 2 h. du soir, champ de foire.
- Montcléra, 22 mai, 6 h. m., devant la mairie.
- Saint-Caprais, 22 mai, 8 h. m., champ de foire.
- Frayssinet-le-Gélat, 22 mai, 1 h. du soir, champ de foire.
- Goujonnac, 22 mai, 3 h. du soir, lieu de la fête patronale.
- Pomarède, 23 mai, 6 h. m., champ de foire.
- Cassagnes, 23 mai, 8 h. m., champ de foire.

Canton de Puy-l'Evêque

- Montcabrier, 23 mai, 1 h. du soir, devant la mairie.
- Duravel, 23 mai, 3 h. soir, devant la mairie.
- Soturac, 24 mai, 7 h. m., champ de foire.
- Touzac, 24 mai, 9 h. m., devant la mairie.
- Vire, 24 mai, 3 h. 1/2 du soir, lieu de la fête patronale.
- Lacapelle-Cabanac, 24 mai, 2 h. du soir, lieu de la fête patronale.
- Puy-l'Evêque, 25 mai, 7 h. m., devant la mairie.
- Pescadoires, 25 mai, 2 h. du soir, devant la mairie.
- Prayssac, 27 mai, 7 h. m., champ de foire.

Commission n° 7

Canton de Cahors (Nord)

- Valroufié, 16 mai, 7 h. 1/2 mat., champ de foire.
- Laroque-des-Arcs, 16 mai, 9 h. m., sur la route.
- La Magdeleine, 16 mai, midi 1/2, sur la route.
- Espère, 12 juin, 7 h. 1/2 mat., lieu des fêtes locales.
- Merçueils, 12 juin, 9 h. m., lieu des fêtes locales.
- Cahors (Nord), 13 juin, 1 h. soir, place Fénélon.
- Pradines, 14 juin, 8 h. matin, maison d'école.

Canton de Cahors (Sud)

- Labastide-Marnhac, 14 juin, 2 h. soir, lieu des fêtes locales.
- Le Montat, 11 juin, 4 h. s., lieu des fêtes locales.
- Aréambal, 15 juin, 8 h. matin, sur la route.
- Trespoux-Rassiels, 12 juin, 2 h. soir, maison d'école, sur la route.
- Cahors (sud), 13 juin, 7 h. 1/2 mat., p. Fénélon.

Canton de Saint-Géry

- Cours, 17 mai, 8 h. m., sur la route au bas de la côte.
- Vers, 17 mai, 9 h. 1/2 matin, entrée du pont.
- Saint-Géry, 17 mai, 1 h. soir, champ de foire.
- Bouziès, 17 mai, 3 h. 1/2 soir, lieu des fêtes locales.
- Saint-Cirq-Lapopie, 18 mai, 8 h. 1/2 mat., rive gauche du Lot, en face le bac.
- Crégoils, 18 mai, midi, devant l'église.
- Esclauzels, 15 juin, 1 h. soir, champ de foire.
- Berganty, 15 juin, 3 h. 1/2 s., lieu des fêtes locales.

Canton de Cajarc

- Larnagol, 18 mai, 3 h. soir, sur la route.
- St-Jean-de-Laur, 29 mai, 7 h. 1/2 m., c. de foire.
- Puyjournes, 20 mai, 9 h. matin, école des filles.
- Cajarc, 20 mai, 1 h. 1/2 soir, tour de ville.
- Cadriou, 21 mai, 7 h. matin, devant le château.
- Montbrun, 21 mai, 8 h. 1/2 m., lieu des fêtes locales.
- Laroque-Toirac, 21 mai, 9 h. 1/2 matin, lieu des fêtes locales.
- St-Pierre-Toirac, 21 mai, 1 h. s., champ de foire.
- Fontenac, 21 mai, 2 h. 1/2 soir, maison d'école.
- Gréalou, 22 mai, 7 h. 1/2 matin, champ de foire.
- Carayac, 22 mai, 9 h. mat., lieu des fêtes locales.
- St-Chels, 22 mai, 2 h. 1/2 soir, lieu des fêtes locales.
- Mareilhac, 23 mai, 2 h. soir, champ de foire.
- St-Sulpice, 23 mai, 4 h. soir, champ de foire.

Canton de Luzèzes

- Cabrerets, 23 mai, 8 h. matin, champ de foire.
- Sauliac, 23 mai, 9 h. 1/2 m., devant le château.

Quelques minutes s'écoulèrent. Les bruits du combat qui se livrait dans les souterrains se rapprochaient de plus en plus.

On apercevait déjà les éclairs des coups de feu.

Tout à coup un sifflement aigu, ressemblant à celui du serpent cascade, s'éleva du fond du souterrain. Julian répondit aussitôt :

— A présent, tirons ? dit-il froidement à ses compagnons; malheureusement nous tirerons en aveugles.

— Attendez ! cria la Venette.

Il ouvrit vivement une armoire, en retira plusieurs torches, les alluma; et s'élançant dans l'escalier, il les fixa de distance en distance dans des mains de fer, scellées à droite et à gauche dans la muraille.

Puis il remonta avec une rapidité prodigieuse, en secouant les oreilles sous une grêle de balles pleuvant dru autour de lui, mais dont pas une seule ne l'atteignit.

— Bien, lui dit Julian.

Approbation laconique dont le coquin se montra très fier.

Les bandits avaient été surpris grâce au Loup, qui, descendu ainsi que Bernard et ses compagnons par le puits du tapis-franc de la Marlouze, les avaient conduits directement au carrefour du Trocadéro, rendez-vous habituel des bandits.

Bernard et ses amis s'étaient rués sur eux à l'improviste.

Le Loup avait brûlé la cervelle à leur chef, et dans ce premier moment de surprise plusieurs bandits avaient été tués.

Mais comme ils étaient beaucoup plus nombreux que les assaillants, ils n'avaient pas tardé à se rallier, et avaient bravement soutenu le choc, en opérant leur retraite du côté de la maison du Mayor où ils se croyaient certains de trouver du secours.

Mais leurs adversaires, quoique moins nombreux qu'eux, étaient beaucoup mieux armés.

Le souterrain était jonché des cadavres des bandits.

Une vingtaine au plus restaient debout encore, lorsque le signal de Julian s'était fait entendre. Les bandits n'étaient plus qu'à quelques pas seulement de l'escalier.

Ils redoublèrent d'efforts pour l'atteindre, et ils y réussirent au moment où, à son tour, Bernard annonçait à son ami l'approche des bandits par un sifflement de serpent cascade.

En apercevant cet homme qui apparaissait au haut de l'escalier en brandissant des torches allumées, ils comprirent immédiatement qu'ils étaient trahis.

Ils poussèrent des cris de rage et firent une décharge générale contre le traître qu'ils avaient reconnu.

Puis ils s'élançèrent en courant à travers les montées.

— Feu à volonté ! cria Julian.

Les coups de revolvers commencèrent à crépiter sans interruption. Les balles pleuvaient sur les bandits complètement à découvert.

Ils étaient entre deux feux.

En proie à un inexprimable désespoir et se sentant perdus, les affiliés du Mayor renoncèrent à gravir l'escalier sous cette grêle de balles.

Ils redescendirent en désordre, résolus de vendre chèrement leur vie; quand à se rendre et à demander quartier, ils n'y songèrent pas un instant.

Mais, en touchant le sol du souterrain, ils n'étaient plus qu'une douzaine, tous plus ou moins grièvement blessés.

Une dernière décharge éclata, terrible, presque à bout portant.

On entendit des piétinements sourds et furieux, des cris et des imprécations étouffés.

Puis le silence se fit tout à coup.

Les misérables étaient morts, ils avaient tous succombé sans qu'un seul échappât.

Bernard, par un dernier signal, se hâta de prévenir ses amis.

Le combat avait été rude; cinq des serveurs de la comtesse de Valesfleurs et des Sonoriens de don Cristoval de Cardenas avaient succombé, trois autres étaient blessés.

La victoire coûtait cher.

Mais une fois encore, et probablement pour la dernière, la troupe du Mayor était anéantie.

— Tout est fini, dit Julian; les bandits sont vaincus; déposez, quant à présent, vos revolvers, mais chargez-les : peut-être en aurons-nous besoin encore; nous ne tenons pas le Mayor.

Bernard et ses compagnons parurent alors à l'entrée du salon; ils étaient noirs de poudre et couverts de sang pour la plupart.

Bernard et le policier avaient tous deux reçu de légères blessures, que Julian pansa en quelques minutes; le Loup ne s'était pas épargné, mais il était sorti sauf de la mêlée.

GUSTAVE AIMARD (A suivre).

Blars, 24 mai, 7 h. 1/2 m., lieu des fêtes locales.
Orniac, 24 mai, 9 h. matin, champ de foire.
Lentillac, 24 mai, 1 h. soir, champ de foire.
Sabadel, 24 mai, 2 h. 1/2 soir, sur la route.
Gras, 25 mai, 7 h. 1/2 matin, lieu des fêtes loc.
Nadillac, 25 mai, 8 h. 1/2 m., lieu des fêtes loc.
St-Martin-de-Vers, 25 mai, soir, champ de foire.
Lauzès, 27 mai, 7 h. matin, champ de foire.
St-Cernin, 27 mai, 8 h. 1/2 m., champ de foire.
Sénaillac, 27 mai, 1 h. soir, champ de foire.

Canton de Gourdon
St-Projet, 1^{er} juin, 2 h. soir, champ de foire.
Rouffilhac, 4 juin, 3 h. 1/2 soir, sur la route.
Nozac, 4 juin, 4 h. 1/2 soir, sur la route.
Milhac, 5 juin, 7 h. 1/2 matin, champ de foire.
St-Cirq-Madelon, 5 juin, 9 h. 1/2 matin, lieu des fêtes locales.
Payrignac, 5 juin, 2 h. soir, lieu des fêtes loc.
Gourdon, 6 juin, 7 h. m. et 1 h. s., tour de ville.
Souilhagnat, 7 juin, 7 h. 1/2 matin, hameau de St-Cirq-Bel-Arbre.
Le Vigan, 7 juin, 9 h. 1/2 matin, champ de foire.
Saint-Clair, 7 juin, 2 h. 1/2 soir, champ de foire.

Canton de Labastide-Murat
Canic, 27 mai 2 h. 1/2 soir, champ de foire.
Soulomès, 27 mai 4 h. soir, lieu des fêtes locales.
Lab.-Murat, 28 mai 7 h. m. en face la gendarm.
Fontanes-Lunegarde, 28 mai 9 h. m. sur la route.
Montfaucon, 28 mai 1 h. soir, hôtel Marty.
Veillat, 28 mai, 2 h. 1/2 s., lieu des fêtes locales.
Beaumat, 28 mai 3 h. 1/2 s., lieu des fêtes local.
St-Sauv.-la-Vallée, 25 mai 2 h. 1/2 s., m. d'école.
Ginouillac, 1^{er} juin, 9 h. 1/2 m. lieu des f. local.

Canton de Saint-Germain
Ussel, 29 mai 7 h. m. lieu des fêtes locales.
Lamothe-Cassel, 29 mai 8 h. 1/2 m., moul. de Lamothe.
Montamel, 29 mai 10 h. m., lieu des fêtes local.
Uzech, 29 mai 2 h. soir. devant la Mairie.
Peyrilles, 29 mai 3 h. 1/2 s., lieu des fêtes local.
Concorès, 31 mai 7 h. 1/2 m. route de St-Germain.
Saint-Germain, 31 mai 9 h. m. halte.
Saint-Chamarand, 31 mai 1 h. s., champ de foire.
Frayssinet, 31 mai 2 h. 1/2 s., champ de foire.
Soucirac, 1^{er} juin 7 h. 1/2 m., lieu des fêtes loc.

Canton de Payrac
Reilhagnat, 1^{er} juin 3 h. s., lieu des fêtes loc.
Calès, 3 juin 8 h. du m. champ de foire.
Payrac, 3 juin 1 h. s., hôtel Rossignol.
Loupjac, 3 juin 2 h. 1/2 soir, sur la route.
Le Roc, 4 juin 9 h. 1/2 m. sur la route.
Masclat, 4 juin 9 h. 1/2 m. champ de foire.
Lamothe-Fénelon, 4 juin, 1 h. soir, auberge sur la route.
Fajoles, 4 juin 2 h. 1/2 s., place de l'église.

Canton de Salviac
Léobard, 8 juin 8 h. 1/2 m., lieu des fêtes loc.
Salviac, 8 juin 1 h. s., champ de foire.
Degagnac, 11 juin 7 h. 1/2 m., champ de foire.
Rampoux, 11 juin 9 h. 1/2 m., lieu des fêtes loc.
Lavercaillère, 11 juin, midi 1/2, auberge sur la route.
Thédirac, 11 juin 2 h. s., champ de foire.

Vérification et Inspection

M. le commissaire de police a fait, mardi matin, la vérification du lait, mis en vente à Cahors. Aucun procès-verbal n'a été dressé.
M. Pagès, vétérinaire chargé de l'inspection des viandes de boucherie, a saisi, ce matin, plusieurs foies de moutons reconnus, par lui, impropres à la consommation.

Les courses de taureaux à l'Exposition

D'après une dépêche de Madrid au *Matin*, la Compagnie franco-espagnole pour l'exploitation des courses de taureaux à Paris, est constituée. L'emplacement se trouverait au Bois de Boulogne, près de Bagatelle. L'arène aura un diamètre moindre que celui du cirque de Madrid, mais la place qui sera affectée aux spectateurs sera beaucoup plus grande. Elle pourra contenir 25,000 personnes. Outre les courses de jour, il y aura des courses la nuit, à la lumière électrique. Les taureaux seront amenés à Paris dans des trains spéciaux d'Andalousie et de Castille, car tous reviendront de ces régions qui produisent les meilleurs spécimens.
Il n'y aura pas de picadores à cheval, car le Gouvernement français ne permettrait pas de spectacles sanglants. En revanche, on offrira au public un spectacle nouveau, même pour les Espagnols. Des cavaliers mexicains, montés sur des chevaux agiles et admirablement dressés, se livreront à des jeux d'adresse avec les taureaux, trompant ceux-ci à l'aide de manteaux. Ce jeu s'appelle le « capeo à cheval. » Il est connu seulement au Mexique. Enfin, des cavaliers portugais feront connaître le jeu du « rejoncillos. » Les principaux toréadors d'Espagne se présenteront successivement à Paris, ainsi que des toréadors landais et provençaux. La fête aura donc un caractère international.

La planète Vénus

La planète Vénus, l'étoile du berger, attire tous les regards depuis quelques temps. Elle brille au couchant d'un éclat extraordinaire. Son diamètre apparent atteint 39".
Son éclat est allé sans cesse en augmentant jusqu'au 25 mars dernier. Maintenant elle s'est rapprochée du soleil près duquel elle a passé le 1^{er} mai.
Dès le milieu de mai, d'étoile du soir, elle deviendra étoile du matin, et le 1^{er} juin, son lever précédera celui du soleil d'une heure et demie.
Le 7 juin elle atteindra de nouveau son plus grand éclat, et, après avoir brillé étoile du matin jusqu'à décembre, elle se rapprochera du soleil pendant le mois de janvier 1890, pour repasser derrière cet astre, à sa conjonction supérieure le 14 janvier 1890, comme elle y est passée le 16 juillet dernier.
Vénus a été la première planète que les peuples et les savants ont distinguée parmi les étoiles.

Assassinat d'un huissier

Nous apprenons qu'un crime d'assassinat vient d'être commis à Montech.

L'huissier Faure, de Montech, avait à signifier une saisie au sieur Augé, briquetier, au nom du Crédit Foncier. Ayant à se rendre le même jour à Castelsarrazin, il prit sa jardinière et partit vers dix heures.

Au tournant d'une route il rencontra Augé, et lui annonça sa venue et le motif pour lequel il se rendait chez lui.

Augé lui répondit qu'il pouvait venir et qu'il lui paierait sa dette à la maison, et il prit les devants.

Arrivés l'un et l'autre devant la maison d'Augé, celui-ci entra et ressortit bientôt armé d'un fusil.

Le malheureux Faure, comprenant l'intention d'Augé, s'empressa de descendre de voiture et de se cacher derrière le cheval, mais Augé le visa par dessous le ventre de l'animal et Faure essaya mais en vain de détourner l'arme; le coup partit et la charge alla se loger toute entière dans le corps du malheureux huissier.

Aussitôt son crime commis, Augé est allé se constituer prisonnier.

La victime était un homme de 55 à 60 ans, fort aimé dans le pays, et sa mort si tragique a causé une profonde émotion.

Augé est un industriel malheureux qui en était arrivé aux expédients.

AGRICULTURE

Traitement du mildew

Le traitement par le sulfate de cuivre n'est plus une expérience à faire; les résultats sont acquis. Mais il ne faut pas attendre l'invasion de la maladie. Le traitement doit être préventif. Une fois le mildew apparu, il sera trop tard.

Quand faut-il traiter ?

Dans les vignes qui ont été atteintes l'an dernier, le mildew reparaitra à coup sûr, plus tôt ou plus tard, selon les conditions climatiques, mais il reparaitra.

Il est donc prudent de faire une première opération aussitôt que les pousses auront 10 à 15 centimètres de long et une autre aussitôt la floraison terminée, bien qu'il soit admis que la fleur ne souffre pas de cette aspersion.

Si, à la pousse d'août, on constate l'invasion de la maladie sur les nouvelles feuilles, on fait un troisième traitement. Dans le Médoc on en a employé jusqu'à six. Mais deux ou trois peuvent suffire, selon les années.

Si les deux premiers traitements ont bien réussi, il est probable que la feuille ne tombera point. La quantité de cuivre existant sur le raisin sera alors insignifiante et même dans les piquettes on n'en trouvera que des traces à peine sensibles.

Les traitements d'automne ont, au contraire, l'inconvénient de charger la grappe de sel de cuivre, et s'il est acquis que le vin s'en débarrasse au premier soutirage, il est au contraire certain que les piquettes le conservent.

Dans les vignes où le mildew n'a pas encore paru, on peut attendre que les pousses aient 25 centimètres et opérer une deuxième fois sur le verjus.

Mais nous recommandons de traiter au moins une fois avant le 1^{er} juin.

Comment faut-il traiter ?

Les diverses expériences faites dans la région du Sud-Ouest font condamner à peu près universellement l'eau céleste.

L'ammoniac de cuivre coûte cher et est difficile à employer judicieusement.

Les poudres ont paru partout inférieures aux liquides. Pour conclure, il reste en présence un procédé pratique et dont l'efficacité est certaine : la bouillie bordelaise.

La formule de la bouillie bordelaise est essentiellement variable. On sait en quoi consiste sa préparation. Rappelons-en sommairement les détails pratiques :

Dans un vase de bois, ordinairement une fûtaille défoncée, on met environ 80 litres d'eau de source ou de pluie. On y suspend dans un sachet ou dans un petit panier le sulfate de cuivre qui se dissout ainsi bien plus facilement que si on le jetait au fond de la barrique. Quand la dissolution est faite, on agite avec un bâton pour qu'elle soit homogène.

Puis on fait un lait de chaux avec 20 litres d'eau restant, et quand il est refroidi, on le verse lentement dans la dissolution de sulfate de cuivre en agitant à mesure. La bouillie est préparée. Il ne reste plus, au moment de s'en servir, qu'à agiter légèrement pour remuer le dépôt ou précipité gris bleuâtre qui est le principe actif.

Au début on employait jusqu'à 8 kilos de sulfate de cuivre et 15 kilos de chaux par hectolitre d'eau. Progressivement on avait réduit les doses à un kilogramme pour le sulfate de cuivre et 670 grammes pour la chaux. Le chiffre indiqué par la théorie des équivalents chimiques serait même, pour des substances à l'état absolu de pureté, 611 grammes de chaux pour 1 kilogramme de sulfate de cuivre. C'est insuffisant. Il résulte, en effet, des expériences faites l'an dernier, qu'une bouillie plus riche en cuivre est efficace contre le black-rot en même temps que contre le mildew et vraisemblablement aussi contre l'oïdium.

Comme le sulfate de cuivre employé est à peu près pur et que la chaux est presque toujours accompagnée de matières inertes, il faut augmenter la proportion de chaux. Il ne paraît même pas y avoir d'inconvénients à la forcer, puisque dans les essais primitifs on mettait à peu près le double de chaux pour une quantité de sulfate déterminée.

Nous concluons donc à l'emploi de 3 kilos de chaux pour 3 kilos de sulfate de cuivre.

Quelque facile que soit cette préparation, cer-

taines personnes craignent de ne pas la réussir et préfèrent payer un peu plus cher des poudres toutes prêtes qu'il suffit de délayer dans l'eau au moment de s'en servir. Il y a un grand nombre de produits de ce genre dont il serait peut-être imprudent de vanter l'efficacité. Nous conseillons à chaque viticulteur de préparer lui-même sa bouillie.

LE VIN ÉTRANGER

La question de l'introduction en France, par quantités énormes, des vins étrangers et des raisins secs destinés à fabriquer des vins artificiels, continue d'agiter et de passionner nos populations viticoles du Midi.

Et cela se conçoit, car il n'est pas de plus importante, de plus vitale pour ces populations et, ajoutons-le, pour la fortune publique.

Nous avons vu en effet que cette importation s'accroît d'année en année; qu'elle a dépassé, en 1888, 12 millions d'hectolitres, et qu'avec le vin artificiel de raisins secs, on peut compter que 16 millions d'hectolitres de vins étrangers ont été introduits en France.

Le danger de cette énorme importation n'échappera à personne; elle entrave et paralyse la reconstitution de nos vignobles ruinés par le phylloxéra. Elle empêche l'écoulement des vins du pays.

Dans une récente conférence faite à l'Association française pour l'avancement des sciences, M. H. Sagnier a montré les difficultés contre lesquelles luttent les vigneron et les sacrifices faits par eux.

En 1881 l'étendue des vignobles reconstitués n'était que de 8,900 hectares, le chiffre en est monté, en 1888, à 217,000 hectares.

L'on voit quel progrès, quel effort et quel travail.

Mais un grand danger menace ce travail de reconstitution, ajoute M. H. Sagnier. Il est déplorable, dit-il, que, par suite de combinaisons fiscales mal pondérées et qui constituent de véritables primes pour la fraude, le vigneron se trouve en face de difficultés commerciales aiguës, à cause des faveurs faites étourdiment aux vins étrangers et aux liquides de toute nature qui se vendent indûment sous le nom de vin.

De son côté, le syndicat des viticulteurs de France, dont M. Paul Leroy-Beaulieu, l'un des chefs de l'école libre-échangiste, est le président, fait entendre les mêmes plaintes dans une pétition adressée au ministre du commerce pour réclamer la dénonciation du traité franco-turc, — qui vient, d'ailleurs, naturellement à expiration au mois de mai 1890, — et un relèvement de la taxe de douane sur les raisins secs.

Mais la note la plus pressante a été donnée par la chambre de commerce de Perpignan dans une lettre également adressée au ministre du commerce.

Il s'agit du traité avec l'Italie au renouvellement duquel la chambre de commerce de Perpignan s'oppose, énergiquement, au nom des intérêts de toute la région viticole, dont la situation, dit le président, est des plus fâcheuses.

« Les vins français se vendent, dit-il, avec une extrême lenteur et à des prix qui sont loin d'être rémunérateurs. Des vins de 8 à 9 degrés se vendent avec peine de 10 à 12 francs l'hectolitre; de jolis vins de 10 à 12 degrés trouvent difficilement preneurs à 18 et 20 francs. Cette déplorable dépréciation des cours a entraîné la baisse des salaires; dans les campagnes, les prix des journées varient de 2 à 2 fr. 25; les ouvriers des villes trouvent à peine du travail et l'émigration commence son œuvre de dépeuplement. »

Puis la chambre de commerce de Perpignan, invoquant le témoignage du *Bulletin de la chambre de commerce française de Barcelone*, affirme que de très notables quantités de vins italiens, alcoolisés jusqu'à 15 degrés 9, continuent d'arriver en France par les vins espagnols.

Voici une des conclusions de cette lettre :

« Ce n'est plus du phylloxéra que nous souffrons; nous en sommes venus à peu près à bout, et nous avons la certitude de reconstituer complètement nos beaux vignobles dans un délai rapproché, si l'on veut s'occuper enfin de nos intérêts. »

« Ce sont ces odieux et si pesants traités de commerce, conclus dans une heure d'affolement et ayant encore trois ans à vivre, qui sont cause de nos embarras. »

« De tous côtés, il nous vient des raisins secs et des vins; nous sommes le point de mire de l'Espagne, du Portugal, de la Dalmatie, de la Grèce, de la Hongrie; toutes ces nations ce sont imaginé que nous devions faire leur fortune par suite de la faiblesse de nos gouvernements. »

Voilà des paroles qui méritent qu'on les médite.

La lune rousse

Le 30 avril a commencé la nouvelle lune dite « lune rousse »; elle prendra fin le 29 mai au soir.

Les agriculteurs savent, maintenant à quoi s'en tenir sur l'influence néfaste qui lui fut longtemps attribuée.

On accusait la lune rousse de griller par sa lumière les fleurs des arbres fruitiers, de « roussir » les jeunes bourgeons de la vigne — d'où son nom populaire de « lune rousse. »

Or, ces faits sont uniquement dus aux gelées blanches qui surviennent quelquefois vers la même époque.

Voici le phénomène qui se produit pendant une nuit claire et fraîche : la rosée se dépose sur les bourgeons et si, alors, le thermomètre vient à descendre au-dessous de zéro, elle se congèle et les folioles extérieures des bourgeons sont atteintes et roussissent. Tout dépendra donc du temps qu'il fera pendant cette fameuse lune. Si les nuits sont froides, si le ciel est clair et s'il tombe de la rosée, des gelées sont à craindre. Mais si le temps est doux ou que le ciel reste couvert la nuit, les agriculteurs peuvent dormir tranquilles; la lune rousse passera inoffensivement.

Essai de pulvérisateurs

La Société Agricole et Industrielle du Lot, a remis au samedi 18 mai, à 2 heures du soir, sur la place Thiers, à Cahors, l'essai de pulvérisateurs contre le mildew de la vigne.

Les inscriptions des personnes qui désirent présenter leurs appareils de pulvérisation, seront reçues au Conservatoire de la Société, rue du Lycée, jusqu'au 16 mai inclusivement.

Le Conservateur de la Société,
LAUR.

Formules pour l'échenillage

On nous demande la composition d'un liquide destiné à détruire les chenilles à l'aide d'un pulvérisateur.

Voici deux formules que l'on nous communique et qui ont donné, l'année dernière, de bons résultats :

N° 1

Eau..... 100 litres.
Savon noir..... 2 kilos.
Pétrole benzine..... 4 litre.

N° 2

Eau..... 100 litres.
Sulfate de cuivre..... 5 kilos.
Chaux vive en pierres..... 5 kilos.
Benzine..... 1 litre.

Certains propriétaires se sont également bien trouvés de l'emploi du jus de tabac concentré, qui sera fourni, sur demande, par les manufactures de l'Etat.

On l'étend de 20 fois son volume d'eau et on projette cette solution sur les arbres avec le pulvérisateur.

Dernières nouvelles

Paris, 2 mai.

On commente beaucoup en ce moment l'abstention des représentants des grandes puissances à la cérémonie d'inauguration de l'Exposition universelle.

Il est d'ores et déjà certain, en effet, que ni l'Allemagne, ni la Russie, ni l'Autriche, ni l'Italie ne seront représentées — officiellement du moins — aux fêtes des 5 et 6 mai.

De nouveau le bruit a couru que M. Rochefort était arrivé à Paris et se cachait chez un de ses amis en attendant le jour des obsèques de son fils.

Ce bruit demeure inexact. M. Rochefort a, en vérité quitté Londres pour venir à Douvres afin de pouvoir s'embarquer sans retard, le cas échéant.

Si l'inhumation de M. Rochefort fils a lieu à Paris, et que M. Henri Rochefort demande un sauf-conduit, ce sauf-conduit lui sera accordé immédiatement. Le gouvernement a pris, en effet, une décision dans ce sens.

Au conseil des ministres de mardi, MM. Tirard, de Freycinet, et l'amiral Krantz ont fait connaître les promotions et nominations exceptionnelles dans la Légion d'honneur qu'ils font à l'occasion du Centenaire de 1789.

Les trois directeurs généraux de l'Exposition, MM. Alphand, Berger et Grison, sont promus au grade supérieur à celui qu'ils possèdent actuellement. M. Alphand sera, par suite, grand-croix de la Légion d'honneur. Les principaux architectes et ingénieurs qui ont participé aux travaux sont compris dans la liste des nominations.

Paris 1^{er} mai.

Une dépêche de Vienne affirme de source sûre que le général Weber a complètement échoué dans la mission dont il avait été chargé à Saint-Petersbourg. L'empereur Guillaume avait manifesté le désir que le czar se rendit directement de Saint-Petersbourg à Berlin.

« Le czar a répondu qu'il ne changerait rien à son itinéraire primitif, qu'il se rendrait d'abord à Copenhague, comme il en avait l'intention, et que, au retour, il passerait par Berlin, en rentrant à St-Petersbourg. »

« Le général était également chargé de rapporter de Saint-Petersbourg un programme de réconciliation entre la Russie et l'Autriche. »

« Le czar s'est absolument refusé à entrer dans cette voie, déclarant que l'empereur François-Joseph connaissait depuis longtemps déjà les conditions d'une entente éventuelle. »

Ce que contiendra la tour Eiffel

La tour, lorsqu'elle aura reçu son maximum de visiteurs, pourra en contenir, savoir :

Chacun des restaurants du premier étage, 400, soit pour les quatre..... 1.600
1,000 environ pourront se mouvoir sur chacune des quatre galeries extérieures. 4.000
Entre les restaurants il y aura des galeries intérieures pouvant en contenir ensemble..... 400

Total pour le premier étage..... 6.000

On pourra être 1,500 au second étage et 500 au sommet, ensemble..... 2.000

Les personnes en voie d'ascension, plus les gens de service, peuvent s'évaluer à..... 2.000

Et vous aurez lorsque la tour sera saturée de visiteurs, un total d'environ..... 10,000 personnes. C'est un joli chiffre.

BOURSE. — Cours du 1^{er} mai 1889.

3 0/0.....	87 70
3 0/0 amortissable (nouveau).....	89 80
4 1/2 0/0 1883.....	105 30
Actions Orléans.....	1.480 00
Actions Lyon.....	4.415 00
Action Panama.....	55 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	416 25
Obligations Lombardes.....	314 50
Obligations Saragosse.....	370 75
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	95 90

Variétés

Les Monuments primitifs du Quercy

ET LES PEUPLES QUI LES ONT ÉLEVÉS

(Suite et fin)

Nous avons remarqué que dans certaines urnes les cendres réunies en forme de boule, avaient acquis une consistance qui ferait supposer qu'elles ont été arrosées sur le bûcher et tassées encore mouillées, avant d'avoir été déposées dans les urnes.

Des sépultures de l'époque qui nous occupe ont été mises à jour au moulin à vent de Quatre, commune de Bagat. Dans l'une d'elles, on a trouvé, au milieu de cendres, de débris de charbon et d'ossements calcinés, un poignard en fer de dix-huit centimètres de longueur.

En opérant des extractions de terrain dans la commune de Lacapelle-Cabanac, on a découvert, à une profondeur de trois mètres, un vase d'une assez grande capacité, en poterie grossière, qui contenait une pointe de lance en fer, un boulet en balle, des cendres et des ossements calcinés d'animaux.

De fréquentes trouvailles semblables sont faites sur tous les points du département; elles se produisent habituellement sur les hauteurs et dans les dépressions du terrain qu'on appelle cloups dans l'idiome du pays. Des couches de cendre et de charbon, emplacements de vrais foyers où l'homme a séjourné, précèdent toujours ces découvertes.

Quelques fragments de lames d'épées en fer, recueillis sur ces emplacements d'habitation, nous ont permis de reconnaître qu'elles n'appartiennent point au type de celles des tumulus; elles sont très minces, camardes ou arrondies à leur extrémité, à deux tranchants et pouvant servir seulement à frapper de taille. Cette épée diffère donc totalement de celle de l'époque présente.

Les monnaies, que l'on ne rencontre ni dans les dolmens, ni dans les tumulus, se trouvent dans les sépultures par incinération de la dernière période Gauloise. On en a recueillies dans des urnes à Murcens et à Puy-d'Issolud, de la colonie de Nîmes, de Rhoda et d'Emporium, ainsi que d'autres monnaies de bronze tout à fait frustes, plus anciennes encore, s'il faut en juger par leur degré d'altération, concaves d'un côté et très bombées de l'autre.

Les derniers monuments que nous venons de décrire et d'étudier appartiennent à la fin de la période Gauloise et ont précédé de près la conquête romaine que la population du Quercy a été la dernière à subir.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

La province du Quercy, occupée par les anciens Cadurques, a été habitée dès la plus haute antiquité; la population aborigène

habitait les cavernes et les abris sous roche, très nombreux dans nos montagnes calcaires. C'est là que nous trouvons ses restes et les produits de son industrie rudimentaire.

A cette population, que l'on croit de race Mongole, succéda, vers la fin des temps quaternaires, une autre population de la grande famille Avenne qui éleva les monuments mégalithiques, dolmens et pierres dressées.

Les pierres dressées ou quillées étaient ou des idoles ou des monuments religieux consacrés à quelque divinité, comme le prouvent les pratiques et les cérémonies dont ces monolithes ont été l'objet jusqu'au siècle dernier, malgré les peines sévères infligées à ceux qui persistaient à leur rendre un culte.

Les dolmens sont des tombeaux et les tombeaux des riches et des puissants parmi les Celtes, peut-être même d'une ou plusieurs castes de cette puissante nation au nombre desquelles les armes qu'ils renferment fréquemment permettraient de classer celle des guerriers.

On trouve dans ces monuments, mêlés à des ossements humains et quelquefois d'animaux, des armes, des objets d'ornement et de parure très intéressants à consulter. Ce mobilier funéraire constitue les véritables archives de ce peuple.

S'il est vrai que certains dolmens aient été des autels, ceux qui avaient reçu cette destination sont difficiles à distinguer. Nous n'avons pu en reconnaître aucun, pas même celui sur la table duquel était creusé un bassin de main d'homme.

La population des dolmens ensevelissait ses morts. Suivant les dimensions des chambres sépulcrales, les corps étaient allongés ou repliés sur eux-mêmes. L'orientation des caveaux de l'ouest à l'est était une règle constamment suivie. La crémation des corps était rarement pratiquée chez les Celtes; nous avons vainement cherché à pénétrer les motifs de cette pratique exceptionnelle. Les dolmens dans lesquels nous avons recueilli des ossements calcinés n'offraient rien de particulier qui pût les faire distinguer des autres monuments de ce genre.

Les dolmens appartiennent à l'époque de la pierre polie, qui a eu, dans nos régions, une durée exceptionnellement longue; nous estimons qu'elle n'a pris fin que vers le VIII^e siècle avant notre ère. Le bronze apparaît bien dans nos dolmens, mais d'une façon tout accidentelle et ne constitue pas un âge proprement dit. Nous distinguons trois époques dans les dolmens du Quercy: les petits, qui seraient les plus anciens; les grands, qui sont ceux qui ont eu la plus longue durée, appartiendraient à l'âge moyen, et les tumulus-dolmens avec cercle de pierres dressées et surmontés d'un petit menhir, seraient les derniers élevés.

Les Celtes des dolmens, à une époque qu'on ne saurait préciser, furent, à leur tour, soumis par une autre population, vraisemblablement d'origine orientale comme eux, de vrais Gaulois, cette fois, armée du bronze et du fer, plus avancée en civilisation et à laquelle sont dus les tumulus.

Les coutumes de cette population n'étaient point d'élever à leurs morts des chambres

sépulcrales apparentes; les caveaux qu'elle leur consacrait avaient des dimensions plus restreintes et étaient recouverts d'un terre funéraire dont l'importance était proportionnée à l'élevation en dignité du personnage qui y reposait.

Les caveaux des tumulus, formés tantôt de grandes dalles, tantôt d'une voûte grossière en pierre, ne renfermaient qu'un seul squelette, ce qui s'explique par la position qu'on donnait aux corps. Ce nouveau mode d'ensevelissement, qui révèle des pratiques inconnues jusque-là, est important à constater au point de vue ethnique. Les corps sont toujours tournés la face contre terre, les bras presque en croix et les jambes très écartées, comme si on avait voulu leur faire embrasser la terre. C'est en nous inspirant sur les lieux mêmes de la différence de position des corps dans les dolmens et dans les tumulus que nous avons dressé la planche XI qui rend cette différence saisissante.

Ce peuple, nous dit César, en raison de sa prétendue descendance, comptait le temps par nuits et non par jours. Cette manière de supputer le temps est arrivée jusqu'à nous dans notre vieux Quercy où se sont conservés les souvenirs des plus anciennes traditions.

La pierre polie fait complètement défaut dans les tumulus; le bronze et le fer y règnent exclusivement. Les armes et les ornements de bronze se trouvent dans les tumulus au dernier degré de perfection qu'ait atteints la préparation de ce métal, sans qu'on trouve nulle part aucune trace de tâtonnement, ce qui nous porte à considérer le bronze des tumulus et des dolmens comme un produit étranger que le commerce a importé chez nous. Le fer nous apparaît aussi dans les tumulus préparé de toutes pièces sous forme d'armes, d'ornements ou d'objets de parure.

Les armes des tumulus soit en bronze, soit en fer, sont les plus anciennes connues et présentent des caractères particuliers qu'il importe de signaler pour ne pas les confondre avec celles de l'âge suivant. Les lames d'épées de cette époque sont à deux tranchants et à pointe aiguë afin de pouvoir frapper d'estoc et de taille; leur forme est celle d'une feuille de sauge; elles sont épaisses et bombées, par conséquent rigides; elles appartiennent toutes à un même type, ce qui prouve qu'elles ont la même origine.

Les tumulus sont les derniers monuments funéraires apparents qui nous restent des Gaulois; ils sont antérieurs à l'usage des monnaies; les plus récents remontent donc à plusieurs siècles avant notre ère. Nous estimons que l'ensevelissement sous des tertres artificiels a été abandonné trois ou quatre siècles avant la conquête romaine.

Avec les tumulus cesse l'inhumation; à partir de cette époque, on brûle les corps et avec eux tout ce que les défunts avaient eu de plus cher. Les cendres étaient pieusement recueillies et déposées dans des urnes que l'on confiait à la terre sans qu'aucun signe extérieur en révélât l'emplacement. Cette pratique de brûler les morts, que nous fait connaître César, nous fournit la preuve certaine qu'à une époque, qu'on ne peut préciser, trois ou quatre siècles

avant notre ère, la population des tumulus fut envahie et conquise à son tour par une population de même race qu'elle, probablement, et qui n'avait ni les mêmes croyances, ni les mêmes coutumes.

Avec les cendres, on plaçait dans les urnes des objets ayant appartenu au défunt: des pointes de lance, des boulets en pierre, des anneaux, des fragments de casque, de bouclier, de ceinturon, d'agrafe, de chaîne et des portions de lames d'épée en fer, qu'on ne pouvait y placer entières. Ces épées ne ressemblent pas à celles des tumulus; elles sont minces, flexibles et camardes, ne pouvant frapper que de taille. Elles nous rappellent ces longs sabres à lame faussante, que les Gaulois portaient déjà du temps de Camille.

Cette population qui brûlait les morts érigea les oppida. C'est celle-là même dont parle César, et contre laquelle il combattit.

Un demi-siècle avant notre ère, notre pays est encore conquis et soumis, non point par un dernier flot de cette population orientale, qui depuis tant de siècles inondait l'Europe occidentale, mais par nos voisins les Romains, qui avaient à venger de vieilles injures. A cette époque, la Gaule perd son indépendance et son autonomie; ses habitants adoptent les mœurs et les coutumes romaines et ne forment plus qu'un même peuple avec les vainqueurs dont la civilisation les réduit et les captive.

Notre vieux Quercy, qui avait résisté jusqu'à la dernière heure, subit, comme le reste de la Gaule, l'influence de la civilisation romaine, et à partir de ce moment n'a plus ni monument ni histoire qui lui soit propre.

CASTAGNÉ.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes).

Bibliographie

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureaux 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 320 du 2 mai 1889. — Sommaire: René Maizeroy, la Dette. — Georges Ohnet, le docteur Rameau (suite). — Jules Mary, la Nuit Maudite (fin). — Armand Silvestre, Rose de Mai (suite). — H. Escoffier, le mercier de Lyon (suite). — Frédéric Soulié, les Aventures de Saturnin Fichet (suite).

Maux de tête

Coudrecieux (Sarthe), le 15 août 1888. — Je souffrais de violents maux de tête qui se portaient au cerveau; après avoir pris deux boîtes de Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte), j'ai été guéri complètement. (Sig. lég.).

HENRI HALOUIN.

Bégaiement-Zéziement.

M. le Docteur Chervin, directeur de l'Institut des Bègues de Paris, ouvrira à Toulouse, Hôtel du Midi, le lundi 13 Mai, son cours annuel pour la cure de tous les défauts de prononciation. Pour tous renseignements, s'adresser à Paris, 82, Avenue Victor Hugo.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Table of train schedules for Chemin de Fer d'Orléans, listing routes like Cahors to Libos, Cahors to Montauban, and Cahors to Capdenac with departure and arrival times.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

Les biens ci-après situés en Périgord

1° LA PROPRIÉTÉ DE BORIE-BRUT, à la porte de Périgueux, contenant 348 hectares. Château et dépendances. Jardins anglais et potager. Treize métairies et bordages et une réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très-bien aménagés.

2° LES DEUX PROPRIÉTÉS DE BEYLIE ET DE PREYSSAC réunies, commune de Château-Lévêque (station de la ligne de Paris à Périgueux), contenant 285 hectares. Quinze métairies et bordages. Magnifiques prairies arrosées par la rivière la Beauronne. Terres de première qualité dans la vallée de cette rivière.

3° LA PROPRIÉTÉ DE LADOUZE, commune de ce nom, à 3 kilomètres des Versannes (station de la ligne de Paris à Agen), contenant 755 hectares. Maison de Maître et dépendances. Dix-huit métairies et une importante réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très bien aménagés.

Ces trois propriétés parfaitement administrés, donnent un revenu excellent et certain.

Chaque un de ces métairies à un important cheptel. Très belle chasse sur les propriétés de Borie-Brut et de Ladouze.

Pour renseignements et traiter, s'adresser à M. Gustave QUARTIER, Expert en immeubles, 27, Cours Tourny, à Périgueux.

OPÉRATIONS DE BOURSE

Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme sont traitées sans commission ni courtage par la BANQUE A. FROIDEFOND, 8, rue Drouot, à Paris (Onzième année). - La "Revue du Marché", grand Journal financier contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la BANQUE A. FROIDEFOND, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT SAISON DES BAINS (Allier). BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. - Musique dans le Parc. - Cabinet de lecture. - Salon réservé aux Dames. - Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire: Administration de la C^o concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

SANTAL DE MIDY

Pharmacien à Paris. Supprime Copahu, Cubèbe et Injections, guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. - Chaque capsule porte en noir le nom... (MIDY) DÉPÔT: Toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant, Layton

PÉPINIÈRE

de Vignes Américaines et de Vignes Greffées

CAHORS - Rue de l'Abattoir - CAHORS

Souscriptions aux plants greffés soudés livrables dès l'automne prochain. - Prix selon choix du porte-greffe et du greffon.

Matériel de Greffage. - Machines à greffer

Couteau-greffoir (Kunde). - Pierre à aiguiser, du Levant. - Raphia. - Pince-Allès, pour la greffe au bouchon.

Bouchons fendus, moyens 5 fr. 50 le mille. - 1^{re} grosseur 6 fr.

Fil de fer fractionné galvanisé ou recuit, au choix 1 fr. 25 le kilog.

Pulvérisateur (L'Eclair de Vermorel), modèle 1888, perfectionné et renforcé, cuivre rouge. Pulvérisation régulière et continue, travail rapide et parfait livrable après essai. Prix: 40 fr.

Sulfate de cuivre (1^{re} qualité), au cours. Soufre sublimé et trituré, raffiné, au cours. Eau Céleste, concentrée, 0 fr. 60 le litre. Echelas pour la vigne, toutes longueurs.

Ouvriers spéciaux pour le greffage sur table et sur place

PRIX MODÉRÉS

PRIÈRE DE S'ADRESSER A

M. Louis ALAZARD, fumiste, 12, rue du Four Ste-Barbe CAHORS (Lot)